

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2013-2014

Ministère des Finances

ISSN 1718-6595

This document is available in English.

Ministère des Finances

TABLE DES MATIÈRES**Partie I : Plan axé sur les résultats publié 2013-2014**

Vue d'ensemble du ministère	7
Mission	7
Priorités du ministère	7
Activités du ministère	7
Tableau des activités et des priorités	9
Sphères de responsabilité	10
Organismes, conseils et commissions	14
Rendement et résultats	17
Perspectives d'avenir	20
Organigramme	24
Information financière du ministère	25
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2013-2014	25
Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	25
Pour nous joindre	26
Annexe : Rapport annuel 2012-2013	27
Réalizations :	29
Dépenses réelles provisoires et effectif du ministère, 2012-2013	37

Partie I : Plan axé sur les résultats publié 2013-2014

Ministère des Finances

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Mission

La mission du ministère des Finances est de promouvoir une économie dynamique, innovatrice et florissante et de gérer le budget, les finances et la réglementation connexe de la province de l'Ontario. En outre, il offre des programmes de revenu et d'avantages fiscaux afin de favoriser un meilleur avenir pour les Ontariennes et les Ontariens.

Priorités du ministère

Les priorités du ministère comprennent ce qui suit :

- favoriser un climat économique, fiscal et d'investissement solide;
- gérer les fonds publics de façon responsable et transparente;
- administrer les revenus;
- assurer une gestion financière et une réglementation du secteur financier prudentes et efficaces;
- transformer les services publics.

Activités du ministère

Le ministère des Finances soutient activement ces priorités dans le cadre de ses responsabilités à titre d'organisme central et de ministère responsable.

À titre d'organisme central, le ministère :

- offre des conseils et du soutien concernant les politiques principales en matière de fiscalité, de taxation et d'économie au ministre des Finances, au Conseil du Trésor et au Conseil de gestion du gouvernement, aux autres comités du Conseil des ministres et au premier ministre;
- élabore et met en œuvre un processus pluriannuel de planification axée sur les résultats à l'échelle du gouvernement, étudiant notamment chaque année les plans pluriannuels axés sur les résultats des ministères et conseillant le Conseil du Trésor et le Conseil de gestion du gouvernement sur l'attribution des fonds en tenant compte des grandes priorités du gouvernement;
- définit les autorisations d'engager des dépenses accordées à tous les ministères et programmes en préparant le budget des dépenses et le budget supplémentaire des dépenses;
- prépare le budget provincial, une mise à jour fiscale et économique en milieu d'exercice (*Perspectives économiques et revue financière*, aussi appelé l'exposé économique d'automne) et la publication trimestrielle des comptes économiques et des comptes publics de l'Ontario;
- gère les ententes de financement et la dette de la province par l'entremise des organismes de la Couronne, de l'Office ontarien de financement et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, en plus de superviser le fonds de prévoyance de la province;
- fait état du plan et des résultats économiques et financiers de l'Ontario au public;

- fournit des conseils sur les intérêts et les politiques de l'Ontario à l'égard des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces;
- fait la promotion des méthodes modernes de contrôle, de responsabilisation et de transparence à l'égard de l'utilisation des fonds publics au sein de la fonction publique de l'Ontario et dans tous les établissements du secteur public de la province.

À titre de ministère responsable, le ministère des Finances est chargé des activités suivantes :

- superviser la réglementation du secteur des services financiers, notamment le domaine des valeurs mobilières, les régimes de retraite, les sociétés d'assurance, les *credit unions* et caisses populaires, les coopératives et les maisons de courtage d'hypothèques, en se fondant sur les lois applicables et les fonctions de réglementation des organismes;
- gérer les relations financières de l'Ontario avec les municipalités, en fournissant des conseils sur les politiques d'évaluation foncière et d'impôts fonciers, et administrer les programmes de soutien aux municipalités, comme le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (le principal paiement de transfert sans condition du gouvernement aux municipalités), le soutien complémentaire pour l'élimination du fonds commun des municipalités de la région du grand Toronto et les paiements spéciaux aux municipalités;
- superviser les organismes de réglementation qui relèvent du ministre des Finances (Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, Commission des services financiers de l'Ontario et Tribunal des services financiers) et le Conseil ontarien des prévisions économiques, un organisme consultatif;
- superviser les entreprises opérationnelles (Régie des alcools de l'Ontario [LCBO], Société des loteries et des jeux de l'Ontario [OLG], Office ontarien de financement, Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et Société ontarienne d'assurance-dépôts) qui doivent rendre des comptes au ministre des Finances;
- superviser les revenus fiscaux de l'Ontario perçus par l'Agence du revenu du Canada (ARC);
- collaborer avec l'Agence du revenu du Canada pour s'assurer qu'elle respecte ses engagements à l'égard de l'exécution des programmes d'impôts et d'avantages fiscaux de l'Ontario;
- administrer de façon efficiente et efficace les lois fiscales et les programmes d'encouragement fiscal et d'avantages fiscaux de l'Ontario, administrer les revenus et l'adhésion aux programmes d'avantages fiscaux tout en réduisant le fardeau imposé aux entreprises et aux citoyens participants;
- assurer l'exécution efficace et transformatrice des programmes de prestations fondées sur le revenu, notamment le Régime de revenu annuel garanti, le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants et le Programme d'investissement dans le logement abordable;
- transformer la dette due à la Couronne grâce à son initiative de centralisation de la perception.

Les activités du ministère des Finances ont pour objet de jeter les bases financières des autres activités de la fonction publique de l'Ontario et d'en faciliter la réalisation.

Ministère des Finances : 2013-2014
Gestion efficace de l'économie, de la fiscalité et des finances pour un Ontario prospère et équitable
PRIORITÉS
ACTIVITÉS
**Favoriser un climat
économique, fiscal et
d'investissement
solide**

- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies économiques et budgétaires saines.
- Donner des conseils concernant les politiques principales en matière de fiscalité, de taxation et d'économie au ministre des Finances, aux comités du Conseil des ministres et au premier ministre.
- Superviser la planification financière et en rendre compte au moyen de la publication trimestrielle des comptes économiques de l'Ontario, du document *Perspectives économiques et revue financière*, des comptes publics et du Budget de l'Ontario.
- Élaborer des politiques, des lois et des règlements régissant le système d'évaluation foncière et d'impôt foncier.
- Administrer les programmes d'avantages fiscaux.

**Gérer les fonds
publics de façon
responsable et
transparente**

- Assurer l'intégrité des systèmes, des processus et des renseignements financiers de la province.
- Veiller à ce que les plans et les processus de gestion des risques et de gestion financière de la FPO répondent aux normes les plus élevées d'intégrité, de reddition de comptes et de transparence.
- S'assurer que les organismes publics demeurent responsables envers les contribuables de l'utilisation des fonds publics.
- Mettre en œuvre un processus pluriannuel de planification axée sur les résultats pour l'ensemble du gouvernement.
- Définir les autorisations d'engager les dépenses accordées à tous les ministères et programmes en préparant le budget des dépenses et le budget supplémentaire des dépenses.

**Administration
des revenus**

- Maintenir un régime fiscal équitable et concurrentiel.
- Renforcer l'intégrité fiscale, comme l'observation des lois fiscales par les sociétés, en ciblant l'économie clandestine et en renforçant l'application de la législation anti-tabac.
- Superviser les revenus fiscaux de l'Ontario perçus par l'Agence du revenu du Canada.
- Superviser et soutenir les stratégies de la LCBO et de l'OLG.
- Donner des conseils sur les intérêts et les politiques de l'Ontario à l'égard des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

**Gestion financière et
réglementation du
secteur financier
prudentes et efficaces**

- Assurer une réglementation responsable des secteurs financiers et accroître la souplesse pour stimuler la croissance.
- Créer, orienter et superviser les politiques de gestion des investissements, de financement de la dette, de la cote de crédit, des relations avec les investisseurs et des opérations bancaires de la province.
- Assurer une gestion prudente de la dette de la province.
- Gérer les programmes de soutien des municipalités.
- Mettre en œuvre la réforme des régimes de retraite, en prenant notamment des mesures visant à accroître l'abordabilité, la viabilité et l'efficacité des régimes de retraite du secteur public.
- Réglementer les services financiers et l'assurance-automobile.
- Superviser les organismes qui relèvent du ministre des Finances.

**Transformer les
services publics**

- Tirer parti de l'expertise du ministère en matière de vérification, d'inspection et de recouvrement.
- Fournir des services d'imagerie et de données à la fonction publique de l'Ontario.
- Transformer l'administration des avantages fiscaux pour les Ontariennes et les Ontariens afin d'accroître l'accès et d'éviter le double emploi.

Services de soutien du ministère
Services financiers, services de communication, services juridiques, services de vérification, ressources humaines

Sphères de responsabilité

Les secteurs de programmes du ministère des Finances sont responsables d'un large éventail de services et d'activités stratégiques décrits dessous.

Division des politiques fiscales (DPF)

- Conseille le ministre sur l'élaboration de politiques et la conception de lois en matière d'impôts personnels, d'impôt des sociétés, de taxe à la consommation, de taxe de vente et d'avantages fiscaux.
- Élabore des options de politiques, conçoit des lois et procède à des analyses en matière de taxe à la consommation, d'impôt des sociétés, d'impôt minier, d'impôt sur la masse salariale, d'impôts personnels, d'impôt sur l'administration des successions, de taxe de vente et d'avantages fiscaux.
- Procède à l'étude et à l'analyse de la compétitivité fiscale de l'Ontario ainsi que des tendances sociales et économiques émergentes en ce qui a trait aux politiques d'imposition et d'avantages fiscaux.
- Représente l'Ontario dans le cadre des discussions fédérales-provinciales sur les politiques fiscales, notamment au sein des comités sur la fiscalité.

Division des régimes de retraite, de la sécurité du revenu et de la recherche

- Élabore les politiques et les lois touchant les questions relatives aux régimes de retraite des employés et à la sécurité du revenu.
- Représente l'Ontario dans le cadre de l'étude intergouvernementale des questions touchant la fiscalité et le système de revenu de retraite (SRR), dont le Régime de pensions du Canada (RPC).
- Élabore des politiques stratégiques sur les programmes de sécurité du revenu, notamment la Prestation ontarienne pour enfants, l'aide sociale et l'assurance-emploi.
- Mène des activités de recherche et d'analyse quantitative appuyant l'élaboration de politiques en matière de fiscalité, de régimes de retraite, de redevances sur les boissons alcoolisées, de sécurité du revenu et d'avantages fiscaux.
- Aux fins du budget et des comptes publics, fournit des estimations des charges de retraite pour les régimes de retraite des enseignantes et des enseignants et des employés de la FPO et les autres régimes de retraite qui sont consolidés dans les états financiers de la province, ainsi que des avantages de retraite complémentaires connexes.

Division de la surveillance des organismes générateurs de revenu

- Dirige et coordonne l'élaboration des politiques gouvernementales sur les jeux et l'alcool et gère les rapports, sur les plans de la reddition de comptes et de la supervision, avec la Régie des alcools de l'Ontario et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario pour le compte du ministère des Finances.
- Gère le Programme de consignation de l'Ontario concernant les contenants de boisson alcoolisée.
- Conseille le ministre sur l'élaboration des politiques et des lois relatives aux taxes sur la bière et le vin, ainsi que sur les options de politiques stratégiques liées à la majoration des prix sur les boissons alcoolisées.

Bureau des politiques économiques

- Fournit au ministre des Finances des prévisions et des analyses relatives à l'économie et aux revenus de la province, une analyse et des conseils concernant les répercussions économiques des politiques proposées, ainsi que des conseils et des renseignements sur les enjeux et les tendances économiques.
- Fournit au ministre des Finances des conseils et des analyses à l'appui d'un

environnement économique sain assurant le maintien de la prospérité grâce à une croissance économique durable et à la création d'emplois.

- Offre des conseils sur le rendement de l'économie et des marchés financiers, la réglementation et les politiques, y compris la réglementation des valeurs mobilières, des *credit unions* et des caisses populaires, des maisons de courtage d'hypothèques, des coopératives et du secteur des assurances.
- Représente l'Ontario dans le cadre des discussions fédérales-provinciales-territoriales sur les politiques en matière de services financiers, les analyses et les prévisions économiques et la planification financière, ainsi que des négociations avec Statistique Canada.
- Prépare et publie en temps opportun des projections démographiques pour l'Ontario et chacune des 49 divisions de recensement en vue de soutenir les exercices de planification et d'affectation des ressources du gouvernement.

Division des relations provinciales-municipales en matière de finances

- Fournit des conseils sur l'élaboration de politiques, de lois et de règlements régissant le système d'évaluation et d'impôts fonciers en Ontario, y compris les impôts fonciers prélevés à des fins scolaires et le programme de plafonnement de la taxe professionnelle.
- Offre des conseils sur les ententes financières avec les municipalités.
- Gère le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO), d'une valeur de 575 millions de dollars¹.
- Met en œuvre les recommandations découlant de l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services (EPMFMPS) qui touchent le FPMO.

Bureau du budget et du Conseil du Trésor

- Fournit des analyses et du soutien au Conseil du Trésor et au Conseil de gestion du gouvernement (CT/CGG) concernant particulièrement les processus de planification axée sur les résultats et de budgétisation des dépenses, l'élaboration du plan financier et la supervision des dépenses en cours d'exercice.
- Élabore et supervise le plan financier et rend compte de ses résultats en vue de la préparation des comptes économiques trimestriels de l'Ontario, du document *Perspectives économiques et revue financière* et du Budget de l'Ontario, ainsi que les relations fédérales-provinciales en matière de fiscalité.

Division du contrôleur provincial (DCP)

- Offre des conseils et du soutien au gouvernement sur les politiques en matière de comptabilité et de gestion financière.
- Veille à ce que des politiques et des pratiques de contrôle financier soient en place pour protéger les actifs de l'Ontario et assurer l'intégrité de ses systèmes, processus et renseignements financiers.
- Tient les comptes publics de l'Ontario et prépare le rapport financier annuel, les états financiers consolidés et la divulgation des traitements dans le secteur public.
- Soutient la préparation du Budget de l'Ontario, des comptes économiques trimestriels de l'Ontario et du document *Perspectives économiques et revue financière*.

Division de la vérification interne de l'Ontario (DVIO)

- Fournit des services à valeur ajoutée de contrôle, de gestion des risques et de consultation, ainsi que des services indépendants et objectifs d'assurance aux ministères et aux organismes du gouvernement de l'Ontario.

¹ Les 575 millions de dollars destinés au FPMO de 2013 correspondent à l'exercice financier des municipalités (janvier à décembre), qui diffère du cycle provincial de planification budgétaire (avril à mars).

- Veille à ce que les plans et les processus de gestion des risques et de gestion financière et opérationnelle du gouvernement répondent aux normes les plus élevées d'intégrité, de reddition de comptes et de transparence.

Division de la prestation des programmes

- Appuie l'administration des lois fiscales ainsi que d'un certain nombre de programmes d'encouragement fiscal et d'avantages fiscaux.
- Encourage l'observation volontaire et l'intégrité en matière de revenus fiscaux en offrant des services aux contribuables, comme l'inscription, la gestion des comptes et le traitement des déclarations de revenus et des demandes de remboursement.
- Encourage la participation aux programmes d'encouragement fiscal et d'avantages fiscaux grâce à une sensibilisation efficace des clients et favorise l'équité grâce à une vérification systématique de l'admissibilité et à des examens de validation.
- Offre des services de remise, d'imagerie, de saisie de données et de traitement des revenus.
- Dirige les initiatives de prestation de services du Projet d'amélioration de l'administration des prestations et fournit des services d'administration des prestations aux ministères partenaires.

Division des partenariats stratégiques et des politiques relatives aux programmes

- Élabore des politiques d'administration fiscale proactives et efficaces qui appuient l'environnement commercial concurrentiel que veut créer le gouvernement et les priorités de l'initiative L'Ontario propice aux affaires.
- Gère les relations, la prestation de services et les ententes de paiement à l'acte pour l'administration des taxes, des impôts et des avantages fiscaux dans le cadre de laquelle des partenariats ont été établis avec d'autres gouvernements (plus particulièrement l'Agence du revenu du Canada) et le secteur parapublic, en plus d'élaborer des cadres de responsabilisation pour l'intendance des programmes et des services administrés par l'ATAFP et des tiers fournisseurs de services comme l'ARC.
- Cerne les occasions de tirer parti du savoir-faire du ministère pour fournir des produits et des services aux autres composantes de la FPO et au secteur parapublic à l'appui de la modernisation de la FPO.
- Fait preuve d'excellence dans les fonctions de consultation et d'appels en matière fiscale et élabore et met en œuvre des processus et des programmes visant à renforcer les efforts du ministère pour traiter les questions relatives aux produits du tabac illicites, à l'économie clandestine et à l'évitement fiscal des sociétés.
- Dispense des services de gestion stratégique, y compris le suivi, l'analyse et le compte-rendu des mesures de rendement de l'ATAFP, les normes de service et les engagements en matière de revenus, en plus d'offrir des services d'analyse des données et de gestion des projets à l'appui de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes d'impôts et d'avantages fiscaux.

Division des programmes de conformité

- Fait preuve d'excellence en matière de vérification grâce à des techniques axées sur le risque, à la technologie moderne et à des pratiques exemplaires.
- Offre des activités de perception progressives de grande qualité dans le cadre de l'initiative de centralisation de la perception.
- Effectue des enquêtes et des inspections efficaces de grande qualité.
- Établit des partenariats avec d'autres ministères, des organismes et le secteur parapublic pour fournir des services techniques, notamment la récupération de données judiciaires et l'expertise comptable judiciaire.

Bureau principal

- Comprend les bureaux du ministre, des adjoints parlementaires et du sous-ministre.
- Offre un soutien professionnel et technique à l'égard des responsabilités relatives à l'élaboration des politiques législatives et des responsabilités administratives du ministre et du sous-ministre.

Direction des services financiers et administratifs

- Offre des services de soutien en matière de décisions administratives stratégiques et de contrôle financier au ministère.
- Comprend la planification stratégique ministérielle, la surveillance des ressources et la gestion du risque, l'analyse des programmes, le contrôle financier, la comptabilité, la gestion des locaux, la planification de la continuité des activités, la gestion des situations d'urgence et les services de sécurité, la production des documents, la coordination des programmes gouvernementaux et ministériels de modernisation et l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Direction de la gestion stratégique des ressources humaines

- Fournit des services consultatifs et stratégiques concernant les ressources humaines aux cadres supérieurs du ministère afin de faire en sorte qu'ils aient les bonnes personnes aux bons endroits et au bon moment de sorte qu'ils puissent atteindre leurs objectifs opérationnels.

Direction des services de communication

- Offre des conseils et des services de planification stratégique en matière de communication au ministre et au sous-ministre des Finances et à toutes les divisions du ministère des Finances, au Cabinet du Premier ministre, au Bureau du Conseil des ministres et, le cas échéant, à d'autres ministères, en vue de soutenir les priorités financières du gouvernement et les programmes du ministère.

Services juridiques

- Fournissent des conseils juridiques au ministère en ce qui a trait à l'interprétation des lois et des règlements ainsi qu'à la préparation, à la rédaction et à l'examen des lois, des règlements et autres documents juridiques proposés. Les services juridiques généraux comprennent le contentieux, les poursuites, les recouvrements et la rédaction d'ententes.
- Fournissent des conseils juridiques sur les questions financières du gouvernement, les emprunts et les investissements de la province, les politiques fiscales, l'administration et l'application des lois et les questions relevant de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, ainsi que des conseils à l'égard des organismes placés sous la responsabilité du ministre et de la réglementation des secteurs des régimes de retraite, des valeurs mobilières et des services financiers.

Services de vérification (Équipe des services de vérification pour les finances (Équipe SVF) de la Division de la vérification interne de l'Ontario)

- Fournissent des services à valeur ajoutée de contrôle, de gestion des risques et de consultation, ainsi que des services indépendants et objectifs d'assurance au ministère des Finances et à certains de ses organismes. L'objectif global de l'Équipe SVF est de veiller à ce que les plans et les processus de gestion des risques et de contrôle financier du ministère répondent aux normes les plus élevées d'intégrité, de reddition de comptes et de transparence.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

La **Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD)** protège les déposants des *credit unions* et des caisses populaires en fournissant une assurance-dépôts dans les limites prévues par la loi. Elle fait la promotion de la sûreté et de la bonne santé des *credit unions* et des caisses populaires de l'Ontario en établissant des normes de saines pratiques commerciales et financières. Elle est chargée de surveiller la conformité aux exigences de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* en matière de solvabilité et d'en assurer l'application. La SOAD administre les affaires des *credit unions* et des caisses populaires qui ont des capitaux insuffisants et fournit une aide financière à ces établissements au besoin, procède à des liquidations ordonnées et effectue les paiements directs aux déposants. Les coûts d'administration et les fonds d'assurance de la Société sont payés avec les primes d'assurances annuelles versées par toutes les *credit unions* et caisses populaires faisant affaire dans la province de l'Ontario. La SOAD administre le Fonds de réserve d'assurance-dépôts visant à couvrir les demandes éventuelles de règlement. Le conseil d'administration de la SOAD entreprend chaque année un examen de ce fonds afin de s'assurer qu'il demeure à l'intérieur d'une fourchette acceptable.

La **Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO)** assure la réglementation du secteur des services financiers de l'Ontario, y compris les compagnies d'assurances, les régimes de retraite, les *credit unions*, les caisses populaires, les courtiers et les agents en hypothèques, les maisons de courtage et les administrateurs d'hypothèques, les sociétés de prêt et de fiducie et les coopératives. La CSFO fait des recommandations au ministre des Finances sur les questions touchant ces secteurs. En outre, elle est chargée de l'administration du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (FIVAVA), qui dédommage les personnes blessées en Ontario dans un accident de la route lorsqu'aucune autre assurance ne peut prendre le sinistre en charge. La CSFO est aussi chargée de l'administration du Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR), qui verse des prestations minimales de retraite dans l'éventualité de la liquidation d'un régime de retraite qui ne possède pas suffisamment d'avoirs.

La CSFO travaille avec le ministère des Finances, les consommateurs et les intervenants de l'industrie afin de protéger l'intérêt public, d'accroître la confiance du public et d'établir un climat commercial qui favorise la compétitivité intérieure et internationale de l'Ontario.

Le **Tribunal des services financiers** est un organisme d'arbitrage indépendant qui tient des audiences occasionnées par les décisions réglementaires et les projets de décision réglementaire du surintendant de la CSFO. Le Tribunal a la compétence exclusive d'exercer les pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario* et par d'autres lois qui lui attribuent des responsabilités.

Il a également la compétence exclusive de rendre des décisions sur toutes les questions de fait ou de droit qui sont soulevées dans les instances tenues devant lui. En outre, le Tribunal a compétence pour établir des règles de pratique et de procédure pour les instances qui se déroulent devant lui et ordonner à une partie de payer les dépens d'une autre partie ou les frais de l'instance engagés par le Tribunal.

La **Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)** est une société de la Couronne du gouvernement de l'Ontario créée en 1927 en vertu de la *Loi sur les alcools* afin de contrôler l'importation, la distribution, l'établissement des prix et la vente de boissons alcoolisées dans la province de façon efficiente et socialement responsable. Le mandat de la LCBO se reflète dans son énoncé de mission, son plan triennal stratégique et son plan d'affaires annuel. L'organisme administre le prix de référence social, le prix plancher auquel l'alcool peut être vendu étant fixé par voie de réglementation gouvernementale, et maintient d'autres mesures de responsabilité sociale visant à lutter contre l'excès d'alcool. La Régie exploite directement environ 630 magasins de détail et cinq entrepôts et possède près de 220 bureaux de vente au détail en Ontario.

La LCBO est classée comme entreprise opérationnelle, ce qui signifie qu'elle vend des produits ou des services au public. Son actif, ses charges et son revenu net sont inclus dans les états financiers de la province selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Cela signifie que le revenu net de l'organisme est inscrit sur une ligne (Revenus d'investissement dans les entreprises publiques) et son actif net, sur une autre ligne (Investissement dans les entreprises publiques). Pour obtenir plus de renseignements financiers, consulter le rapport annuel de la LCBO sur le site Web de l'organisme à l'adresse <http://www.lcbo.com/annualreport> (en anglais).

Les profits que la LCBO remet à la province (p. ex., les dividendes) sont déposés auprès du Trésor et inscrits par le ministère des Finances à titre de revenu.

Le **Conseil ontarien des prévisions économiques** est un organisme consultatif mis sur pied par le ministre des Finances en vue d'offrir des conseils sur les perspectives macroéconomiques, comme l'exige la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*. Les membres du Conseil examinent les hypothèses économiques sous-jacentes au Budget et aux perspectives économiques de l'Ontario afin d'évaluer le caractère raisonnable des prévisions comme base de planification. Au cours de ce processus, le Conseil rencontre les employés du ministère des Finances afin de discuter des nouvelles tendances économiques.

La **Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)** est la continuité juridique de l'ancienne société Ontario Hydro; elle est chargée de la gestion de la dette et d'autres éléments d'actif laissés en héritage par cet organisme. La SFIEO reçoit des services de gestion des risques et de l'encaisse et des services bancaires et comptables de l'Office ontarien de financement (OOF) pour gérer et liquider la dette en souffrance et les autres éléments de passif de l'ancienne société Ontario Hydro.

L'**Office ontarien de financement (l'OOF)** est un organisme de la Couronne provincial créé en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*. L'OOF exécute des activités d'emprunt et d'investissement pour la province, gère la dette de cette dernière et offre d'autres services financiers et services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial. De plus, l'OOF offre des conseils financiers au gouvernement et des services d'emprunt et d'investissement à d'autres organismes publics, tels que les conseils scolaires, les collèges, les hôpitaux et certaines sociétés d'État.

L'OOF offre également tout un éventail de services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) : Créée en 2000 aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, l'OLG est responsable de la mise en place, de la gestion et de l'exploitation des salles de machines à sous et de casino, des activités de loterie, du programme de jeu en ligne et des jeux électroniques dans les salles de bingo en Ontario. Elle offre un moyen de se divertir par le jeu d'une manière socialement responsable qui génère des revenus que la province de l'Ontario utilise pour financer les priorités gouvernementales et procure des avantages économiques à la population ontarienne, en particulier aux collectivités où l'on trouve des salles de machines à sous et de casino.

L'OLG est classée comme entreprise opérationnelle, ce qui signifie qu'elle vend des produits ou des services au public. Son actif, ses charges et son revenu net sont inclus dans les états financiers de la province selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Cela signifie que le revenu net de l'organisme est inscrit sur une ligne (Revenus d'investissement dans les entreprises publiques) et son actif net, sur une autre ligne (Investissement dans les entreprises publiques). Pour obtenir plus de renseignements financiers, consulter le rapport annuel de l'OLG à l'adresse www.olg.ca/about/public_disclosure/annual_report.jsp.

Les profits nets de l'OLG sont remis au Trésor de la province et inscrits par le ministère des Finances à titre de revenu.

La **Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO)** est l'organisme de réglementation responsable de la supervision des marchés financiers de l'Ontario, qui comprennent les marchés des actions, des titres à revenu fixe et des instruments dérivés. Le mandat de la CVMO, établi par la loi, est de protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses et de favoriser des marchés financiers justes et efficaces en plus de promouvoir la confiance en ceux-ci. La CVMO administre et applique la *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* provinciales et administre certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions*.

Les prévisions de la CVMO sont incluses dans le Budget des dépenses consolidé du ministère des Finances.

RENDEMENT ET RÉSULTATS

L'objectif du ministère des Finances est de promouvoir une économie dynamique, innovatrice et florissante et de gérer le budget, les finances et la réglementation connexe de la province de l'Ontario, en plus d'offrir des programmes de revenu et d'avantages fiscaux pour favoriser un meilleur avenir pour les Ontariennes et les Ontariens.

Favoriser un climat économique, fiscal et d'investissement solide

- Des règlements ont été adoptés en vue de permettre à certains régimes de retraite à employeur unique du secteur public d'obtenir un allègement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité en échange d'un engagement à négocier des modifications aux régimes qui en amélioreraient la viabilité et l'abordabilité à long terme. Jusqu'à maintenant, ces mesures ont réduit les exigences de paiements de solvabilité d'environ 240 millions de dollars par année, protégeant ainsi les emplois et les programmes.
- Des progrès ont été réalisés à l'égard d'un certain nombre de mesures différentes visant à accroître l'abordabilité, la viabilité et l'efficacité des régimes de retraite du secteur public et du secteur parapublic.
- En établissant des prévisions économiques et des prévisions du revenu précises et prudentes, le ministère fournit un élément essentiel à l'élaboration du plan financier de la province.
- Les réformes que le gouvernement a récemment apportées à l'imposition des entreprises ont aidé à faire de l'Ontario l'un des endroits les plus propices aux investissements en Amérique du Nord.
- La diminution de l'impôt des sociétés pour les petites et grandes entreprises, l'élimination de l'impôt sur le capital et le passage à un régime de taxe de vente plus moderne et efficace allégeront le fardeau fiscal annuel des entreprises de 8,5 milliards de dollars.
- En plus de ces importantes réductions de l'imposition des entreprises, la mise en place de la TVH et l'administration simplifiée de l'impôt des sociétés permettent à ces dernières de diminuer leurs coûts de conformité de plus de 635 millions de dollars par année.

Gérer les fonds publics de façon responsable et transparente

- Le ministère offre des directives, des services de coordination et des conseils appropriés au ministre, aux autres ministères, au Conseil du Trésor et au Conseil de gestion du gouvernement et autres comités du Conseil des ministres en élaborant notamment le Budget de l'Ontario de 2013, le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2013*, le Budget des dépenses et les Comptes publics.
- Pour accroître la transparence et la responsabilisation, les dépenses fiscales qui ne sont pas liées à l'allègement de l'impôt versé sont passées en charges depuis le Budget de 2012. Cette démarche est conforme à la nouvelle norme de comptabilité des revenus fiscaux du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, qui est entrée en vigueur en avril 2012.

Administrer les revenus

- En 2012-2013, le MFO a recueilli 14,5 milliards de dollars pour les programmes fiscaux administrés par la province et a supervisé 59 milliards de dollars de plus en revenus fiscaux perçus par l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour les programmes fiscaux que celle-ci administre pour le compte de l'Ontario.
- Le MFO a supervisé un certain nombre d'organismes, y compris la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), qui ont toutes deux versé 3,54 milliards de dollars en revenus nets à la province en 2011-2012.
 - Dans le cadre de ses activités de supervision et de soutien des organismes, le ministère a collaboré avec l'OLG dans le but de poursuivre la mise en œuvre de son plan de modernisation, qui rapportera plus de 1 milliard de dollars en profit net supplémentaire à la province d'ici 2017-2018. Selon les prévisions, la LCBO devrait verser un dividende de 1,74 milliard de dollars au gouvernement de l'Ontario en 2013-2014, ce qui représente une hausse de 88 millions de dollars (ou 5,3 %) par rapport aux chiffres réels de 2011-2012.
- La collaboration continue du ministère avec le gouvernement fédéral, les autres territoires de compétence et les Premières Nations de l'Ontario a permis de réaliser des progrès en matière de protection de l'intégrité du revenu, notamment par des initiatives visant à contrer l'économie clandestine, le commerce illégal du tabac et l'évitement fiscal des sociétés.
- En 2012, le ministère a mis en place la nouvelle fourchette d'imposition des revenus élevés dans le but de lutter contre le déficit. La totalité des revenus supplémentaires servira à réduire le déficit et à accélérer le plan de l'Ontario visant à atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2017-2018.

Assurer une gestion financière et une réglementation du secteur financier prudentes et efficaces

- Le ministère a démontré son engagement à assurer une gestion financière et une réglementation du secteur financier prudentes et efficaces en créant, orientant et supervisant les politiques de gestion des investissements, du financement de la dette, de la cote de crédit, des relations avec les investisseurs et des opérations bancaires de la province, par l'entremise de l'Office ontarien de financement (OOF) et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).
- L'OOF a poursuivi sa gestion efficace et efficiente du programme d'emprunt à long terme et de gestion de la dette de la province, ce qui a permis de diminuer les frais d'intérêt sur la dette.
- L'OOF a continué de gérer la dette et les autres éléments de passif de la SFIEO, dont la dette non provisionnée n'a pas cessé de reculer. De plus, l'OOF a fourni au ministère des Finances une analyse de politiques et des conseils sur un nouveau règlement déposé en mai 2012, portant sur la détermination et la déclaration du reliquat de la dette insurmontable, dans le but d'accroître la transparence et les exigences de déclaration.
- Le gouvernement a négocié avec succès des ententes historiques avec les quatre régimes de retraite conjoints du secteur public dans le but de geler les taux de

cotisation pendant cinq ans, sauf dans des circonstances exceptionnelles. La nouvelle Direction de la révision des régimes de retraite dans le secteur parapublic continuera d'adopter des mesures visant à améliorer l'abordabilité, la viabilité et l'efficacité des régimes de retraite du secteur public.

- Le ministère a géré avec succès les programmes de soutien aux municipalités, notamment le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO), qui est le principal paiement de transfert sans condition de la province aux municipalités.
 - o Par l'entremise du FPMO, les municipalités recevront un financement stable de 575 millions de dollars au cours de l'année de transition 2013, soit la première année de la diminution graduelle du programme sur quatre ans à 500 millions de dollars d'ici 2016.

Transformer les services publics

- L'initiative d'amélioration de l'administration des prestations a mis en place un service automatisé de vérification de l'information (SAVI) sur une plateforme modernisée. Le ministère bénéficie ainsi d'une assise lui permettant de fournir des services centralisés à la FPO et aux municipalités. Un premier programme, soit le volet allocations de logement du Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario (PILAO), a commencé à utiliser le service. Une équipe d'amélioration de la productivité a été mise sur pied dans le but de recommander des options pour l'instauration d'un identificateur client commun pour les prestataires du programme. Le Régime de revenu annuel garanti (RRAG) de l'Ontario est maintenant offert au moyen d'une plateforme de TI modernisée.
- Le ministère dirige plusieurs initiatives majeures de transformation, dont une réforme des régimes de retraite qui aidera les employeurs à préciser les règles relatives à l'excédent des régimes de retraite et à aborder les droits des « membres retraités ».
- En précisant son orientation stratégique, le ministère a amélioré son rôle de soutien, à titre d'organisme central, auprès de la FPO et du Conseil du Trésor / Conseil de gestion du gouvernement (CT/CGG), grâce à la rationalisation des processus administratifs relatifs aux PAR et aux rapports trimestriels. De plus, les modifications apportées au traitement des questions moins litigieuses ont permis au CT/CGG de consacrer plus de temps aux « principaux enjeux ».
- L'expertise du ministère en matière de vérification, d'inspection, de perception, d'imagerie et de saisie de données est reconnue grâce aux services qu'il dispense à un grand nombre de ministères. Par exemple, l'utilisation des services d'expertise comptable judiciaire et de récupération de données judiciaires du MFO a permis aux autres ministères de réaliser des économies de 2,0 millions de dollars en 2012-2013.
- En plus de fournir des services simplifiés d'imagerie et de saisie de données aux secteurs du ministère, le MFO a offert cette expertise à 16 autres clients de la FPO, dont les Services communs de l'Ontario, le ministère du Procureur général et le Bureau des obligations familiales du ministère des Services sociaux et communautaires.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le ministère continuera d'assumer un rôle de leadership sur le plan de la transformation des services publics de l'Ontario grâce à des politiques, des directives et des processus ayant pour but d'accroître l'efficacité et de mener à bien les initiatives de modernisation à l'appui de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario (rapport Drummond), tout en continuant de se concentrer sur la mise en œuvre de mesures qui permettront d'atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2017-2018.

Favoriser un climat économique, fiscal et d'investissement solide

- Le ministère continuera de soutenir la modernisation de son cadre de politique sur les régimes de retraite et de jouer un rôle déterminant dans le cadre des discussions nationales portant sur les améliorations à apporter au système de revenu de retraite.
- Le ministère continuera de contribuer à l'atteinte des objectifs financiers par la gestion active de la croissance et la diminution des coûts.
- Grâce à des prévisions économiques et des prévisions de revenus précises et prudentes, le ministère continuera de fournir un élément essentiel à l'élaboration du plan financier de la province.
- Le ministère poursuivra ses consultations sur les mesures visant à améliorer l'abordabilité, la viabilité et l'efficacité des régimes de retraite du secteur public, ainsi que la mise en œuvre de ces mesures, notamment par la mise en place d'un cadre de gestion commune des actifs et le passage à un partage plus égal des coûts et des risques (p. ex., en autorisant les conversions aux régimes de retraite conjoints).
- Le ministère passera en revue les programmes d'avantages fiscaux et d'impôts pour s'assurer qu'ils sont équitables et abordables.
- La DVIO continuera d'offrir un soutien continu en matière de vérification relativement à la transformation de la FPO et à la gestion budgétaire rigoureuse en offrant de l'expertise en matière de gestion des risques, d'évaluation des contrôles et de mesure du rendement au cours de la mise en œuvre des initiatives de transformation transversales dans les principaux secteurs d'activités. Elle jouera également un rôle clé en matière d'évaluation des progrès réalisés à l'égard de ces initiatives pour faire en sorte qu'elles atteignent les résultats escomptés sur le plan de l'amélioration de la prestation des services et de l'accroissement de l'efficacité. À l'interne, la DVIO continuera d'examiner des façons de rationaliser ses activités. Elle se penche sur une automatisation accrue et de nouveaux outils de vérification afin de maximiser le temps de vérification et d'augmenter la couverture.

Gérer les fonds publics de façon responsable et transparente

- Le Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) du gouvernement est mis à niveau pour assurer la viabilité et l'intégrité des processus financiers de la province. Le gouvernement dépend du SIGIF dans une très grande mesure puisqu'il soutient la préparation du Budget de l'Ontario et de l'exposé économique d'automne. Cette mise à niveau donne également l'occasion d'aborder les recommandations énoncées dans le Rapport de la Commission de réforme des services publics de

l'Ontario, y compris l'amélioration de la prestation des services aux citoyens, aux fournisseurs et aux bénéficiaires de paiements de transfert.

- Jouant un rôle clé dans le cadre des initiatives ministérielles qui ont des répercussions fiscales, comptables et économiques, le MFO collaborera avec les ministères concernés pour examiner les crédits d'impôt remboursables, qui sont maintenant comptabilisés en tant que dépenses, en vue d'en assurer l'efficacité et l'efficience.

Administrer les revenus

- Le ministère continue de diriger une initiative visant à passer à un processus de centralisation de la perception à l'échelle de la FPO au sein du MFO dans le but de réduire les coûts et d'améliorer la perception des montants qui sont dus au gouvernement de l'Ontario. La centralisation de la perception devrait générer des économies importantes et des liquidités supplémentaires de 25 millions de dollars par année d'ici 2014-2015.
 - o La perception des versements excédentaires au titre du Programme de gestion des risques du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario devrait débuter en 2013.
 - o Le MFO prévoit offrir des services de perception relativement aux comptes de revenus non fiscaux du ministère des Services gouvernementaux à compter du printemps 2013.
 - o Une évaluation est en cours concernant la possibilité d'assumer la responsabilité de la perception relativement aux programmes du ministère des Services sociaux et communautaires et du ministère du Travail.
- Une stratégie est en voie d'élaboration et de mise en œuvre pour lutter contre l'économie clandestine et mener à bien les engagements pris dans les Budgets de l'Ontario de 2012 et de 2013 relativement à l'élaboration de mesures visant à repérer ceux qui se soustraient à l'impôt et à intervenir.
- Pour s'assurer que tout le monde paie sa juste part d'impôt, l'Ontario continue de travailler avec le gouvernement fédéral et l'Agence du revenu du Canada à l'amélioration des activités de conformité dans le but de contrer l'évitement fiscal des sociétés et l'économie clandestine. Le ministère a réalisé d'importants progrès dans les efforts qu'il déploie pour s'assurer que les sociétés ontariennes paient leur juste part de l'impôt sur le revenu.
- Les fonctionnaires des finances de l'Ontario et du gouvernement fédéral ont signé une nouvelle entente en vertu de laquelle l'Agence du revenu du Canada offrira des activités de conformité améliorées en matière de planification fiscale internationale agressive. Cette entente s'ajoute une entente déjà en vigueur qui a généré des revenus supplémentaires de 500 millions de dollars pour la province au cours des dernières années.
- L'Ontario a également signé une entente de paiement à l'acte avec l'Agence du revenu du Canada visant à accroître les services de conformité dans le but de contrer l'économie clandestine. L'ARC procédera à des examens et à des vérifications des entreprises qui mènent des activités clandestines, en ce qui a trait notamment à la non-déclaration de l'impôt sur le revenu et de la taxe de vente, aux demandes de remboursement à risque élevé et aux inscriptions fictives.

- Les mesures mises en place pour contrer l'évitement fiscal des sociétés et l'économie clandestine devraient générer 700 millions de dollars au cours des quatre prochaines années.
- Le ministère continue de superviser et de soutenir l'OLG dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de son plan pluriannuel de modernisation, en transformant la prestation des jeux dans ses salles de machines à sous et de casino, ses activités de loterie et ses secteurs d'activités sur Internet. L'OLG améliorera son efficience, réduira ses besoins en capitaux en comptant sur les investissements du secteur privé et diminuera les risques pour le gouvernement.
- Le plan comprend les éléments suivants :
 - le lancement d'un site de jeu sur Internet à la fin de 2013;
 - la création de cinq nouveaux établissements de jeu au cours des cinq prochaines années dans des centres urbains, ce qui devrait créer plus de 2 300 emplois liés au jeu et 4 000 emplois liés aux services et apporter des avantages aux municipalités hôtes;
 - la mise en place d'un modèle tarifaire uniforme pour les municipalités qui accueillent des établissements de jeu.
- Le ministère continue de soutenir la LCBO dans le cadre de la réalisation de son plan stratégique triennal, qui comprend de nouvelles mesures d'amélioration des revenus et de l'efficience, tout en maintenant ses objectifs qui consistent à accroître l'engagement des clients et la force de la marque et à être un détaillant socialement responsable. Le plan comprend les éléments suivants :
 - un plan d'aménagement accéléré des magasins grâce à des déménagements et à la création de nouveaux magasins;
 - l'agrandissement des centres commerciaux qui émettent des cartes-cadeaux;
 - la reconfiguration des entrepôts.
- Le ministère continue de superviser et de soutenir la LCBO en ce qui a trait à la mise en place de deux nouveaux formats de magasin visant à accroître le service à la clientèle et à soutenir l'industrie de l'Ontario, tout en maintenant la responsabilité sociale et en protégeant les revenus du gouvernement.

Assurer une gestion financière et une réglementation du secteur financier prudentes et efficaces

- Le ministère continue d'examiner et de mettre en œuvre des mesures dans le domaine de la réforme des régimes de retraite du secteur public, notamment par la mise en place d'un cadre de gestion commune des actifs et le gel des taux de cotisation pour les régimes de retraite conjoints.
- Le maintien de services et de marchés financiers robustes demeure une priorité au sein du ministère. Les stratégies en cours comprennent la rationalisation du cadre de réglementation des valeurs mobilières et l'examen de la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques* d'ici le 1^{er} juillet 2013.
- Le ministère soutiendra l'objectif du gouvernement qui consiste à réduire la moyenne des primes d'assurance-automobile de 15 % et à maintenir un marché concurrentiel

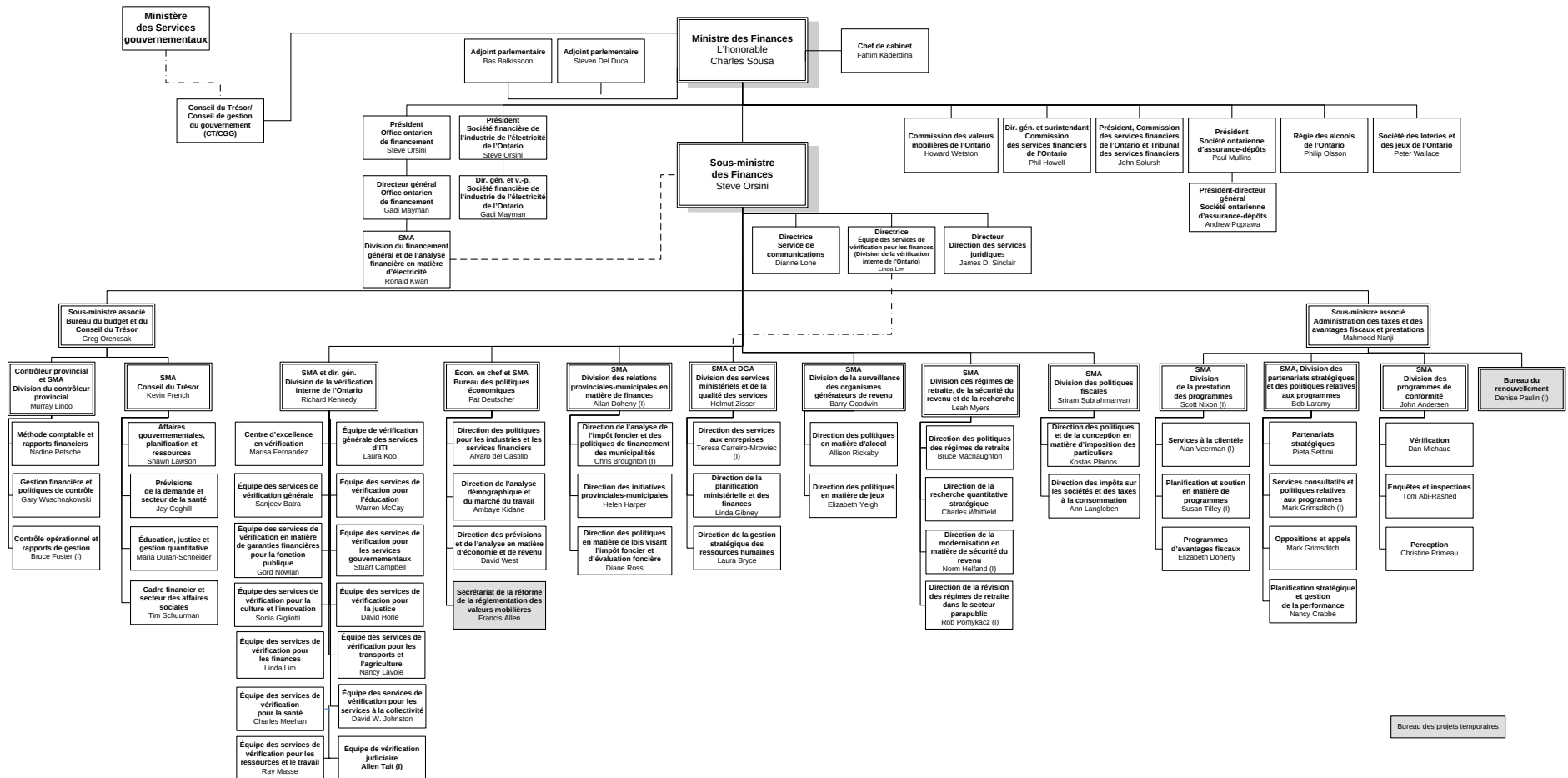
pour faire en sorte que les conducteurs ontariens puissent facilement souscrire une assurance-automobile.

- Le ministère transforme la façon dont il soutient les municipalités par l'entremise du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) afin de tenir compte des avantages importants que les municipalités retirent des augmentations provinciales :
- en orientant le financement vers les municipalités du Nord et les municipalités rurales aux prises avec des situations financières plus difficiles, en mettant en place un nouvel élément transformateur (c.-à-d. l'indice de la situation financière des municipalités rurales et du Nord) en 2013, en restructurant le programme pour 2014 et les années suivantes et en éliminant le rapprochement.
- Le ministère exécute efficacement le programme d'emprunt provincial, gère la dette, les investissements et le risque financier de la province et contribue à l'élaboration du plan financier de l'Ontario.
- Dans le cadre de l'examen par la province des programmes d'impôts et d'avantages fiscaux, le ministère soutient l'examen de la Prestation ontarienne pour l'énergie propre (POEP) pour s'assurer que le programme demeure équitable et abordable.

Transformer les services publics

- L'initiative d'amélioration de l'administration des prestations misera sur ses succès antérieurs dans le domaine des services de vérification automatisée du revenu en y ajoutant deux programmes en 2013-2014. Les candidats éventuels comprennent le programme Beaux sourires Ontario du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le programme de prestations fondées sur le revenu pour les personnes âgées du Programme de médicaments de l'Ontario. De plus, le ministère ira de l'avant avec un projet éventuel d'identificateur client commun qui repose sur les recommandations de l'équipe d'amélioration de la productivité.
- Le ministère maintient son engagement à réformer la prestation des services et des projets supplémentaires sont en cours dans les ministères de la FPO dans les domaines suivants :
 - o imagerie et saisie de données (ministère du Travail, ministère de la Santé et des Soins de longue durée, ministère du Procureur général, ministère des Services sociaux et communautaires, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et ministère des Affaires rurales);
 - o vérification et inspections (Stratégie antitabac de l'Ontario et Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario);
 - o expertise comptable judiciaire et récupération de données judiciaires (Police provinciale de l'Ontario, ministère de l'Environnement, Commission des services financiers de l'Ontario, ministère du Procureur général, ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, ministère des Richesses naturelles, ministère des Services aux consommateurs et ministère de la Formation et des Collèges et Universités).

Ministère des Finances
Organigramme
Mai 2013



INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2013-2014 (en millions de dollars)

(M\$)	Dépenses prévues du ministère 2013-2014
Fonctionnement	12 093,2
Immobilisations	2,6
TOTAL*	12 095,8

* À l'exclusion des redressements de consolidation et autres redressements

Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

CRÉDITS ET PROGRAMMES	Prévisions 2013-2014	Variations par rapport aux prévisions de		Prévisions 2012-2013	Chiffres réels provisoires 2012-2013	Chiffres réels 2011-2012
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	42 375 300	(298 700)	(0,7)	42 674 000	41 996 200	37 843 044
Politiques relatives à la fiscalité, aux organismes et aux régimes de retraite	20 900 300	(63 200)	(0,3)	20 963 500	24 484 000	16 907 771
Politiques économiques, budgétaires et financières	1 658 651 900	(227 820 000)	(12,1)	1 886 471 900	1 597 320 100	1 309 142 196
Réglementation de l'industrie des services financiers	3 740 600	1 412 700	60,7	2 327 900	5 856 100	3 184 189
Investir dans l'Ontario	1 000	-		1 000	-	-
Administration des taxes, des avantages fiscaux et prestations	453 368 200	30 559 900	7,2	422 808 300	367 071 600	1 876 752 095
Total à voter – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	2 179 037 300	(196 209 300)	(8,3)	2 375 246 600	2 036 728 000	3 243 829 295
Crédits législatifs						
Programme du Trésor	9 878 532 000	29 068 000	0,3	9 849 464 000	9 563 421 000	9 293 586 321
Autres crédits législatifs	35 584 187	(21 883 827)	(38,1)	57 468 014	30 637 700	24 181 909
Amortissement, Loi sur l'administration financière	2 640 600	40 100	1,5	2 600 500	2 638 600	3 031 541
Total – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	12 095 794 087	(188 985 027)	(1,5)	12 284 779 114	11 633 425 300	12 564 629 066
Redressement de consolidation et autres redressements	2 045 903 100	(69 868 300)	(3,3)	2 115 771 400	1 779 077 800	1 862 368 534
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	14 141 697 187	(258 853 327)	(1,8)	14 400 550 514	13 412 503 100	14 426 997 600
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT ET BIENS IMMOBILISÉS						
Administration du ministère	1 000	-		1 000	-	-
Politiques économiques, budgétaires et financières	1 000	-		1 000	-	-
Réglementation de l'industrie des services financiers	6 990 000	6 439 000		551 000	-	301 306
Administration des taxes, des avantages fiscaux et prestations	351 000	49 000	16,2	302 000	-	972 792
Total à voter – Actifs de fonctionnement et biens immobilisés	7 343 000	6 488 000		855 000	-	1 274 098
Crédits législatifs						
Avances, Loi sur l'éducation	19 100 000	100 000	0,5	19 000 000	-	18 211 684
Avances, Loi sur les régies des services publics du Nord	4 000 000	500 000	14,3	3 500 000	-	3 147 374
Avances, Loi sur les régies des routes locales	4 100 000	100 000	2,5	4 000 000	-	3 819 005
Taxe de vente harmonisée, Loi sur l'administration financière	1 000	-		1 000	-	541 076 236
Total – Actifs de fonctionnement et biens immobilisés	34 544 000	7 188 000	26,3	27 356 000	-	567 528 397

POUR NOUS JOINDRE

Si vous avez des questions concernant les programmes et (ou) les services du ministère des Finances,

nous vous invitons à lire en premier lieu les pages [Finances en bref](#) sur le site Web du ministère à l'adresse <http://www.fin.gov.on.ca>. Les liens [Plan du site](#) et [Recherche](#) peuvent également vous aider à trouver les renseignements désirés.

Vous pouvez communiquer avec le ministère des Finances par les moyens suivants :

- **Téléphone** : 1 866 668-8297
- **Courriel** : finance.communications@fin.gov.on.ca
- **En personne** : Le lien [Pour nous trouver – Ontario.ca](#) vous permet de trouver un guichet de ServiceOntario ou un centre d'information du gouvernement où vous pouvez accéder à une vaste gamme de renseignements généraux sur le gouvernement relativement au ministère des Finances.
- **Par la poste** :

Ministère des Finances
33, rue King Ouest
C.P. 627
Oshawa (Ontario) L1H 8H5

Annexe : Rapport annuel 2012-2013

Ministère des Finances

RÉALISATIONS EN 2012-2013

En 2012-2013, le ministère des Finances s'est livré à un certain nombre d'activités pour réaliser ses cinq priorités principales. Voici quelques points saillants des réalisations du ministère.

1. Perspectives économiques provinciales

- Direction de la coordination et de la surveillance du plan financier et des prévisions de la province et élaboration des principaux rapports et documents publics tels que la mise à jour du Budget du 25 avril 2012, le Budget de 2013, le document *Perspectives économiques et revue financière 2012*, le rapport Transparence fiscale de 2012, les mises à jour trimestrielles des finances de la province et le Budget des dépenses.
- Établissement des projections démographiques de 2010 à 2036 pour la province et chacune de ses 49 divisions de recensement et soutien continu de la stratégie de rémunération du gouvernement et de la Stratégie de réduction de la pauvreté.
- Services de conseils et d'analyses offerts au ministre, au Conseil du Trésor, au Conseil de gestion du gouvernement et à d'autres comités du Conseil des ministres en ce qui concerne les politiques budgétaires gouvernementales et les charges propres aux programmes.
- Services de conseils et d'analyses offerts aux ministères à l'appui de l'élaboration de leurs plans pluriannuels axés sur les résultats et de leurs demandes au Conseil du Trésor ou au Conseil de gestion du gouvernement en cours d'exercice. En outre, poursuite de la promotion de partenariats efficaces avec les ministères, les organismes et les autres organismes centraux en vue de soutenir la prise de décisions éclairées en temps opportun et la réalisation des priorités.

2. Climat d'affaires concurrentiel

- Amélioration importante de la position concurrentielle de l'Ontario à la suite de la mise en œuvre du Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emploi et la croissance, y compris la taxe de vente harmonisée (TVH).
- La réforme de la taxe d'affaires en Ontario permettra aux entreprises de réduire leurs impôts de 8,5 milliards de dollars par année, améliorant la compétitivité fiscale de la province et le climat d'investissement des entreprises. En plus des importantes diminutions de la taxe d'affaires, l'Ontario a grandement amélioré l'administration fiscale, ce qui a permis aux entreprises de réduire les coûts de conformité de plus de 635 millions de dollars par année.
- Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) de l'Ontario sur les nouveaux investissements des entreprises a été réduit de moitié, plaçant l'Ontario sous le TEMI moyen des pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et bien en dessous du TEMI moyen des États-Unis.
- Diminution du nombre d'oppositions relatives à la TVD de 31 pour cent depuis le 1^{er} avril 2012.
- Mise en place d'un processus d'approvisionnement transparent, équitable et concurrentiel en vue de trouver des fournisseurs de services du secteur privé pour la prestation future des services de jeux provinciaux dans les salles de machines à sous et de casino et des activités de loterie, tout en maintenant un contrôle et une responsabilisation stricts.
- Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour soutenir les petites entreprises tout en protégeant les investisseurs, la CVMO a créé et lancé un nouvel Institut pour

les petites et moyennes entreprises spécialement conçu pour permettre à ces sociétés d'accéder aux capitaux sur les marchés ontariens afin d'assurer leur croissance. De plus, l'Institut améliore l'efficacité de la conformité réglementaire en Ontario et les entreprises sont directement informées par le personnel de la CVMO et les représentants de l'industrie des questions les plus récentes qui touchent leur marché. L'Institut pour les petites et moyennes entreprises de la CVMO a organisé 13 séminaires depuis septembre 2012.

3. Administration des impôts et des avantages fiscaux

- Sur une période de trois ans, le plan fiscal et les mesures supplémentaires ont entraîné des allègements fiscaux temporaires et permanents de 12 milliards de dollars pour la population, y compris le crédit d'impôt pour les activités des enfants, le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario et le crédit d'impôt pour l'aménagement du logement axé sur le bien-être.
- Élaboration et mise en œuvre des principales initiatives du Budget de 2012, notamment une nouvelle franchise fondée sur le revenu pour le Programme de médicaments de l'Ontario (PMO).
- Mise en œuvre de la Prestation Trillium de l'Ontario (PTO), les paiements mensuels débutant en juillet 2012, du crédit d'impôt pour l'aménagement du logement axé sur le bien-être à compter de l'année d'imposition 2012 et de la fourchette d'imposition des revenus élevés dans le but de lutter contre le déficit à compter de l'exercice 2012.
- Diminution des frais d'administration de la PTO de 19 millions de dollars par rapport aux estimations initiales grâce à l'analyse de la composante des crédits d'impôt (crédit de taxe de vente de l'Ontario [CTVO], crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers [CIOCEIF] et crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario [CCENO]).
- Mise en œuvre réussie du service automatisé de vérification de l'information (SAVI) du ministère, une initiative de base lui permettant de fournir des services centralisés. En septembre 2012, le SAVI a servi à mettre en place un modèle de prestation commune de services pour le volet Allocations de logement du Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario, en partenariat avec le ministère des Affaires municipales et du Logement et huit municipalités.
- Lancement d'une équipe interministérielle d'amélioration de la productivité à l'appui de Mon compte de prestations, y compris des travaux liés à l'établissement d'un identificateur client commun pour atteindre l'objectif global d'amélioration de la productivité et de réforme du secteur public grâce à des activités de transformation.
- Versement d'une aide de 149,4 millions de dollars à 186 500 bénéficiaires, dont 119,4 millions de dollars à 153 000 personnes âgées à faible revenu dans le cadre du Régime de revenu annuel garanti (RRAG).

4. Relations fédérales-provinciales-municipales

- Engagement de verser un financement stable de 575 millions de dollars¹ à 388 municipalités par l'entremise du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) pour l'année de transition 2013 – soit la première année de la diminution graduelle du programme sur quatre ans à 500 millions de dollars d'ici 2016.

¹ Les 575 millions de dollars destinés au FPMO de 2013 correspondent à l'exercice financier des municipalités (janvier à décembre), qui diffère du cycle provincial de planification budgétaire (avril à mars).

- Facilitation des augmentations provinciales de près de 1,4 milliard de dollars au titre des programmes de prestations d'aide sociale ainsi qu'à la sécurité des tribunaux et au transport des prisonniers pour les municipalités en 2013. Cette année, la province poursuit l'augmentation progressive des prestations au programme Ontario au travail (OT) et des coûts liés à la sécurité des tribunaux, en se basant sur le financement précédent accordé au Programme de médicaments de l'Ontario (terminé en 2008) et au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (terminé en 2011).
- Soutien du leadership de la province au cours des rencontres et des négociations réunissant les ministres des Finances des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) concernant l'amélioration du système de revenu de retraite (SRR) du Canada.
- Achèvement de la gestion des services dans le cadre de l'entente de planification fiscale agressive au niveau international conclue avec l'ARC de 2009 à 2013, l'investissement de 75 millions de dollars ayant rapporté 546 millions de dollars à la province.
- Production de revenus supplémentaires de 27 millions de dollars en 2012-2013 grâce aux ententes de paiement à l'acte conclues relativement à divers programmes de crédit d'impôt (crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers [CIOCEIF], impôt des sociétés et crédits d'impôt pour les médias).
- Conclusion de 25 ententes officielles avec des partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux, dont les suivantes : ententes de niveau de service avec l'Agence du revenu du Canada couvrant les crédits d'impôt provinciaux au titre de l'impôt des sociétés et de l'impôt sur le revenu des particuliers, l'administration de la Prestation Trillium de l'Ontario (PTO), le CIOCEIF et les validations du crédit d'impôt pour l'aménagement du logement axé sur le bien-être, avec la ville de Toronto pour dispenser des conseils en matière d'impôt et de vérification relativement aux droits municipaux de cession immobilière et avec le ministère du Développement économique et de l'Innovation pour la prestation de services de vérification de la conformité fiscale, ainsi qu'un protocole d'entente avec la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario pour l'échange de renseignements en vertu de la *Loi de la taxe sur le tabac*, de la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux* et de la *Loi sur les permis d'alcool*. De plus, participation à des poursuites relatives à des accusations d'infractions provinciales portées par le personnel du ministère ainsi qu'à des appels et autres poursuites civiles découlant d'appels de cotisations fiscales en vertu des diverses lois provinciales en la matière.
- Services de conseils stratégiques offerts au ministre des Finances en vue d'appuyer sa participation aux rencontres entre les ministres des Finances fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'au premier ministre dans le cadre de la réunion annuelle du Conseil de la fédération. De plus, surveillance continue et conseils stratégiques à l'égard de la position de l'Ontario sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.
- Contribution importante à un document de politique majeur intitulé « Building a More Productive & Prosperous Canada » présenté par le sous-ministre Orsini au cours d'une réunion fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres des Finances.

5. Amélioration de la responsabilité, de la transparence et de la gestion financière

- Amélioration de la transparence des dépenses fiscales par l'adoption de la norme relative aux revenus fiscaux du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public

et la déclaration de certains crédits d'impôt remboursables en tant que transferts ou subventions par l'entremise du système fiscal.

- Dépôt des [Comptes publics 2011-2012, y compris le rapport financier annuel et les états financiers consolidés de la province](#) ainsi que des volumes supplémentaires, après avoir reçu une opinion sans réserve de la part du vérificateur général.
- Collaboration avec les ministères relativement au processus d'attestation de garantie annuelle de l'état des contrôles internes des ministères et amélioration des mesures de contrôle des systèmes et des processus financiers précisées par la loi.
- Collaboration sur les exigences de responsabilisation des ministères afin de renforcer la présentation des rapports relatifs aux agences et aux organismes financés par les pouvoirs publics.
- Achèvement de la mise en œuvre des modifications apportées aux rapports financiers dans le cadre des projets de diversification des modes de financement et de l'approvisionnement (DMFA) pour les estimations de 2012-2013. Les dépenses des ministères au chapitre de la construction d'immobilisations pour les DMFA sont indiquées de façon appropriée dans leurs affectations de financement et leurs rapports financiers.
- Élaboration d'une feuille de route d'une durée de trois à cinq ans dans le but de tirer parti des possibilités cernées dans une évaluation des répercussions sur le système financier central du gouvernement effectuée en 2011-2012 ; des travaux sont en cours pour mettre en œuvre la feuille de route générale.
- Services de consultation en matière de vérification et participation aux principales initiatives gouvernementales visant à soutenir l'amélioration du cadre de gouvernance d'entreprise, les initiatives de transformation, la rigueur de la gestion budgétaire, les politiques de gestion et les cadres relatifs aux directives générales dans le but de renforcer la gestion des risques, l'efficacité des contrôles, la responsabilisation en matière de paiements de transfert et la gouvernance des organismes.
- Coordination de la récupération de 30,4 millions de dollars en créances de l'État au titre de huit programmes au sein de quatre ministères, dans le cadre du Programme de compensation de dettes par remboursements.
- Réalisation d'un éventail d'activités d'approche, en partenariat avec l'ARC, le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario, la ville de Toronto et d'autres intervenants, dans le but d'informer les contribuables de leurs droits et obligations et de les sensibiliser aux crédits d'impôt et aux encouragements fiscaux qui leur sont offerts.
- La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a protégé tous les déposants contre les pertes de dépôts détenus dans les *credit unions* et les caisses populaires de l'Ontario malgré le fait que certaines institutions ont mis fin à leurs activités.
- Augmentation du Fonds de réserve d'assurance-dépôts de la SOAD à 147,5 millions de dollars à la fin de 2012 afin d'assurer une plus grande sécurité aux déposants.

6. Fiscalité, régimes de retraite et services financiers

i) Régimes de retraite

- Négociation réussie d'ententes historiques avec les quatre régimes de retraite conjoints du secteur public dans le but de geler les taux de cotisation pendant cinq ans, sauf dans des circonstances exceptionnelles.
- Maintien de l'engagement du gouvernement de n'accorder aucuns fonds supplémentaires pour financer les déficits des régimes de retraite du secteur

public et modification des règlements sur les régimes de retraite dans le but d'accorder à certains régimes de retraite du secteur public un allègement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité en échange de l'adoption de modifications visant à accroître la viabilité de leurs régimes à long terme (économies actuelles estimées à 240 millions de dollars par année).

- Modernisation de la réglementation des régimes de retraite en éliminant les liquidations de régime partielles, en mettant en place l'acquisition immédiate des droits, en rendant plus accessibles les droits d'acquisition réputée, en clarifiant les règles relatives aux sommes excédentaires et en précisant les droits et les responsabilités des « participants retraités ».
- Mise en œuvre de changements réglementaires accordant aux régimes de retraite à entreprise unique du secteur public un allègement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité.
- Élargissement de l'exemption temporaire de capitalisation du déficit de solvabilité à certains régimes de retraite interentreprises de l'Ontario et aux régimes de retraite à prestations déterminées du secteur privé admissibles.
- Dans le cadre du Projet d'amélioration des services de réglementation des régimes de retraite, la CSFO a élaboré un cadre de réglementation axée sur le risque pour améliorer l'efficacité générale de la supervision réglementaire des régimes de retraite. Le cadre a retenu l'attention sur la scène internationale en tant que pratique exemplaire et a fait l'objet d'études de cas organisées par le centre de Toronto.

ii) Assurance-automobile

- Le ministère des Finances et la CSFO ont collaboré en vue de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport final du Groupe de travail antifraude de l'assurance-automobile. Certaines des recommandations sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2013. Le ministère et la CSFO poursuivront leur collaboration afin de mettre en œuvre les recommandations restantes.
- La CSFO continuera de fournir du soutien et des conseils sur la stratégie gouvernementale de réduction des coûts et des taux de l'assurance-automobile.
- La CSFO a réalisé d'importants progrès à l'égard des mesures visant à aborder les recommandations énoncées dans le rapport annuel 2011 du vérificateur général de l'Ontario portant sur la supervision réglementaire de l'assurance-automobile, notamment en apportant des modifications aux normes de service relatives à l'approbation des taux pour les dépôts de taux d'assurance-automobile applicables aux voitures de tourisme.
- La CSFO a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives visant à éliminer l'arriéré des Services de règlement des différends (DRS), en ayant notamment recours à un fournisseur privé de services de règlement des différends pour suppléer le personnel interne, ce qui a réduit considérablement l'arriéré des dossiers de médiation dans le système de règlement des différends. En mai 2013, l'arriéré a été réduit à 6 067 dossiers, ce qui représente une baisse de 79 pour cent par rapport aux 29 142 dossiers en attente en mars 2012. Tous les dossiers seront donc attribués en 2013, éliminant ainsi l'arriéré.

iii) Loi de la taxe sur le tabac

- La disponibilité de tabac illicite à bon marché fait en sorte qu'il est plus facile pour les non-fumeurs, surtout les jeunes, de commencer à fumer et que les fumeurs sont moins enclins à arrêter, ce qui nuit aux politiques du gouvernement visant à réduire

le tabagisme. Au cours de l'exercice 2012-2013, le ministère a intenté 226 poursuites en vertu de la *Loi de la taxe sur le tabac* et saisi 38 881 137 cigarettes illégales, 882 299 cigares et 31 745 544 grammes d'autres produits du tabac.

- Deux projets pilotes sur le tabac sont en cours auprès des Premières Nations dans le but de reconnaître et de soutenir la diversification économique, soit un travail de recherche visant à établir une démarche communautaire autochtone relativement à la réglementation du tabac dans la réserve de la Première Nation des Chippewas de la Thames, ainsi qu'un projet de mise à jour de la loi sur le tabac actuellement en vigueur dans la Première Nation d'Akwesasne et d'établissement de mécanismes de réglementation de son régime sur le tabac afin de l'harmoniser avec les systèmes réglementaires fédéral et provincial.
- À la suite des modifications apportées à la LTT le 1^{er} juin 2011, il y a eu une augmentation des poursuites pour possession de plus petites quantités de tabac non taxé en raison des nouvelles dispositions et des infractions correspondantes pour simple possession et possession à des fins de revente. Les unités d'application de la loi du ministère continuent à travailler avec la police afin d'intenter des poursuites contre les personnes ayant fait l'objet par la police d'une saisie autorisée en vertu des nouvelles dispositions.

iv) Services financiers

- Poursuite des travaux visant à faire progresser la directive du gouvernement en ce qui concerne les parties de la *Loi sur les assurances* n'ayant aucun lien avec l'automobile.
- Soutien et conseils relativement aux efforts visant à créer un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières, élaboration de cadres de réglementation des produits dérivés négociés hors bourse et des agences de notation de crédit, mise à jour des règles relatives aux opérations et aux négociations sur le marché et resserrement des mesures de protection des investisseurs.
- La CSFO a mis en œuvre une démarche multistratégique pour traiter les problèmes de conformité dans le secteur du courtage hypothécaire, grâce à une combinaison d'activités de sensibilisation de l'industrie, de vérification de la conformité et d'application de la loi. Chaque année, les vérifications ciblent les secteurs qui présentent un risque élevé de non-conformité et elles sont réalisées à l'échelle de l'industrie afin de surveiller la conformité du secteur. Selon les résultats des vérifications effectuées en 2008 et en 2012, le taux de conformité dans le secteur du courtage hypothécaire a connu une amélioration, passant de 70 % à 94 %.

7. Emprunt et gestion de la dette

- Achèvement réussi du programme d'emprunt à long terme de la province et capitalisation anticipée de l'exercice 2013-2014 afin de tirer profit des faibles taux d'intérêt et d'une forte demande à l'égard des titres de créance provinciaux.
- Le programme d'emprunt de 2012-2013 a été mené à terme avec plus de 70 % des emprunts contractés sur le marché national, ce qui correspond à la cible d'au moins 70 %, et a atteint son objectif de prolongation de la durée des emprunts. Cette prolongation a permis à la province de profiter de faibles taux d'intérêt sur une plus longue période, ce qui atténue l'incidence de la hausse prévue des taux d'intérêt sur les frais d'intérêt de la dette de la province. L'OOF a également accordé des prêts à long terme d'une valeur de 1,1 milliard de dollars à des organismes publics, dont un certain nombre de conseils scolaires, de collèges et de sociétés d'État.

- Grâce à une gestion efficace de la dette et à des taux d'intérêts et des déficits plus bas que prévu, les frais d'intérêt de la dette ont été inférieurs de 247 millions de dollars à ce qui avait été prévu dans le budget de 2011-2012.
- Les chiffres réels provisoires de 2012-2013 du Budget de l'Ontario de 2013 présentent pour la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) un excédent des revenus par rapport aux dépenses d'environ 1,0 milliard de dollars, ce qui ramènerait la dette non provisionnée de la société (ou dette restante) de 12,3 à 11,3 milliards de dollars au 31 mars 2013. La SFIEO est la continuité juridique de l'ancienne société Ontario Hydro; elle est chargée de la gestion de la dette et d'autres éléments d'actif laissés en héritage par cet organisme. Cela constituerait le neuvième recul annuel de la dette non provisionnée (8,1 milliards de dollars de moins qu'au moment où l'ancien Ontario Hydro a été restructuré le 1^{er} avril 1999, la dette s'élevant alors à 19,4 milliards de dollars).
- Au cours de l'exercice 2012-2013, le ministre des Finances a établi le reliquat de la dette insurmontable à 4,5 milliards de dollars au 31 mars 2012, ce qui représente une diminution d'environ 1,3 milliard de dollars par rapport au reliquat de la dette insurmontable de 5,8 milliards de dollars au 31 mars 2011 et une diminution d'environ 7,4 milliards de dollars par rapport au montant estimé de 11,9 milliards de dollars au 31 mars 2004.
- Dans le cadre de son engagement à favoriser des marchés financiers justes et efficaces tout en protégeant les investisseurs, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) a proposé une série de nouvelles dispenses en matière de mobilisation de fonds. Cette proposition comprend un certain nombre de nouvelles dispenses par rapport aux exigences réglementaires déjà en place afin de permettre aux sociétés de mobiliser plus facilement des fonds, y compris par voie de financement collectif.

8. Organismes

i) Société des loteries et des jeux de l'Ontario

- Grâce au soutien politique, juridique et autre du ministère, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) poursuit la mise en œuvre de son plan de modernisation qui comprend des modifications en matière de prestation des jeux provinciaux dans ses salles de machines à sous et de casino, d'activités de loterie, de jeux en ligne et du jeu de bienfaisance dans la province. Ces initiatives augmenteront le bénéfice net versé à la province de plus de 1 milliard de dollars par année d'ici 2017-2018, ce qui permettra de réaliser des investissements supplémentaires dans les priorités de la province comme les soins de santé et l'éducation.
- Génération au sein de l'OLG de revenus bruts d'environ 6,7 milliards de dollars et versement de bénéfices nets d'environ 1,8 milliard de dollars à la province.
- Les activités de loterie et de jeu ont soutenu plus de 17 000 emplois en Ontario dans les établissements de jeu de l'OLG, les casinos dans les complexes de villégiature, les bureaux principaux et autres établissements.
- Dépenses d'environ 10 millions de dollars par année dans le cadre de ses activités et programmes de jeu responsable.
- Obtention du plus haut niveau de reconnaissance, en avril 2011, pour son programme Jeu responsable de la part de la World Lottery Association (WLA). L'OLG est devenue l'un des cinq exploitants de jeu d'Amérique du Nord et l'un des 22 exploitants dans le monde à atteindre l'accréditation de niveau 4 de la WLA.

- Poursuite de la mise en œuvre du projet de jeu en ligne, y compris l'achèvement d'un processus d'approvisionnement rigoureux, équitable et transparent pour trouver et choisir un fournisseur du secteur privé de calibre mondial pour la création d'une plateforme de jeu en ligne. L'OLG poursuit le lancement échelonné des jeux sur son site Web de jeux en ligne, en commençant par les activités de loterie pour ensuite offrir une gamme complète de jeux individuels et d'égal à égal. Un site de jeu non payant a été lancé en janvier 2013 et le site de jeu payant complet devrait être en service d'ici la fin de 2013.
- Poursuite de la mise en œuvre de l'initiative de Revitalisation du bingo et du jeu de bienfaisance pour accroître les fonds versés aux œuvres de bienfaisance locales en continuant de mettre à niveau les salles de bingo sur papier déjà en place pour y inclure des jeux électroniques.

ii) Régie des alcools de l'Ontario

- Deux nouveaux formats de succursale de la LCBO ont été annoncés – 10 succursales Express dans les grandes épicereries et 5 boutiques Destination dans les succursales de la LCBO déjà en place – dans le but d'améliorer l'accès pour les clients et de soutenir les producteurs ontariens de boissons alcoolisées.
- Un nouveau contrat a été négocié dans le but de continuer d'offrir le Programme de consignment de l'Ontario pendant cinq autres années (avec une possibilité de prolongation pour une sixième année). Cette initiative environnementale fructueuse a permis de détourner près de 1,6 milliard de bouteilles de vin et de spiritueux des décharges depuis son lancement en 2007.
- Réalisation d'un taux combiné de réacheminement des déchets de 93 pour cent pour les contenants que la LCBO vend en prenant en compte le Programme de consignment de l'Ontario et le système municipal des boîtes bleues.
- Renforcement de son mandat de responsabilité sociale en refusant des services, s'il y a lieu, et en sensibilisant davantage la population aux problèmes liés à l'alcool dans le cadre de campagnes telles que Dégonflez l'éléphant.
- La LCBO a produit des revenus d'environ 1,7 milliard de dollars pour la province, contribuant aux grandes priorités du gouvernement comme les soins de santé, l'éducation et la formation professionnelle, ainsi que l'investissement dans l'infrastructure, qui profitent à tous les Ontariennes et Ontariens.

9. Soutien à d'autres ministères et au secteur parapublic

- Signature d'un protocole d'entente avec l'Équipe de vérification judiciaire en mars 2013, qui témoigne du respect par le ministère des engagements énoncés dans le Budget de l'Ontario de 2012 relativement à la prestation de services de récupération de données judiciaires et d'expertise comptable judiciaire aux autres ministères et aux organismes du secteur parapublic dans le cadre d'une entente de niveau de service. La FPO a évité d'engager des coûts excessifs en ayant recours aux services d'expertise comptable judiciaire et de récupération de données judiciaires du ministère, qui lui ont fait économiser, ainsi qu'au secteur parapublic, 2,0 millions de dollars d'avril 2012 à mars 2013.
- Imagerie de près de 1,5 million de pages, dont plus de 40 % pour le Bureau des obligations familiales (BOF) du ministère des Services sociaux et communautaires; réalisation de tous les engagements en matière de service au cours de la première année complète de prestation de services de traitement pour le BOF.

- Traitement des demandes relatives au Programme d'encouragement pour les véhicules électriques et au Programme d'encouragement pour les infrastructures de recharge des véhicules électriques pour le compte du ministère des Transports. Ce gouvernement appuie l'utilisation de véhicules électriques dans le cadre du plan de la province visant la création d'emplois et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en offrant un incitatif financier afin de favoriser l'achat ou la location d'un véhicule rechargeable neuf admissible.
- Administration du crédit d'impôt pour les petits fabricants de bière (4,4 millions de dollars) pour le compte du ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi.
- Poursuite de la prestation de services bancaires et de gestion de l'encaisse efficaces à la FPO. Le ministère des Transports, qui accepte le plus grand volume de paiements par carte de crédit et de débit, a été reconnu conforme aux normes de sécurité des données de 2012 de l'industrie des cartes de paiement. Les exigences de ces normes sectorielles obligatoires sont imposées à tous les commerçants qui acceptent des paiements par carte de débit et de crédit.
- Collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario pour soutenir l'élaboration du programme d'aide à la transition pour l'industrie des courses de chevaux.

Dépenses réelles provisoires et effectif du ministère, 2012-2013

Tableau 1 : Dépenses réelles provisoires et effectif du ministère, 2012-2013

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$)* 2012-2013 (à l'exclusion de l'effectif)
Fonctionnement et immobilisations	911,3
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	592,2
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	50,0
Fonds de transition	225,0
Achats d'électricité	1 262,0
Intérêt sur la dette	10 372,0
Effectif au 31 mars 2013**	2 574,5

* Voir les pages 223 et 224 du Budget de l'Ontario de 2013.

** Équivalents temps plein de la fonction publique de l'Ontario.